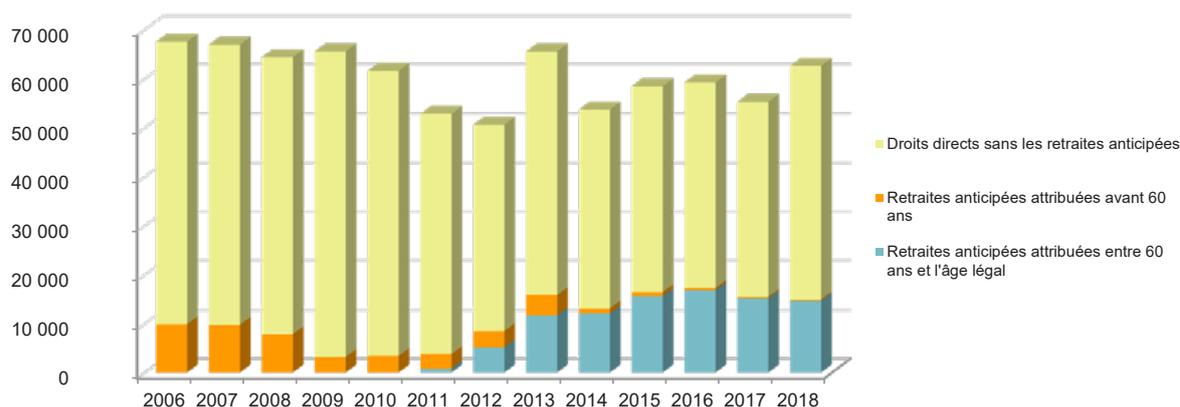




## Retraités résidant en Carsat Rhône-Alpes

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	30 563	45 456	76 019
Droits directs (retraites personnelles)	28 745	33 846	62 591
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 818	11 610	13 428
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	1 421	1 669	3 090

### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	10 751	4 892	15 643
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,2 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,0 ans	74,0 ans	74,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	7,7%	10,9%	9,5%
Retraités bénéficiant d'une surcote	14,4%	14,2%	14,3%
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	32,2%	30,6%	31,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	575 242	710 877	1 286 119
Retraités percevant un droit direct seul	558 464	506 931	1 065 395
Retraités percevant un droit dérivé seul	2 134	28 962	31 096
Retraités percevant les deux à la fois	14 644	174 984	189 628
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,9%	2,4%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	113 655	40 942	154 597
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,1 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	859 €	660 €	749 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 176 €	994 €	1 092 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	15,5%	47,4%	32,8%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

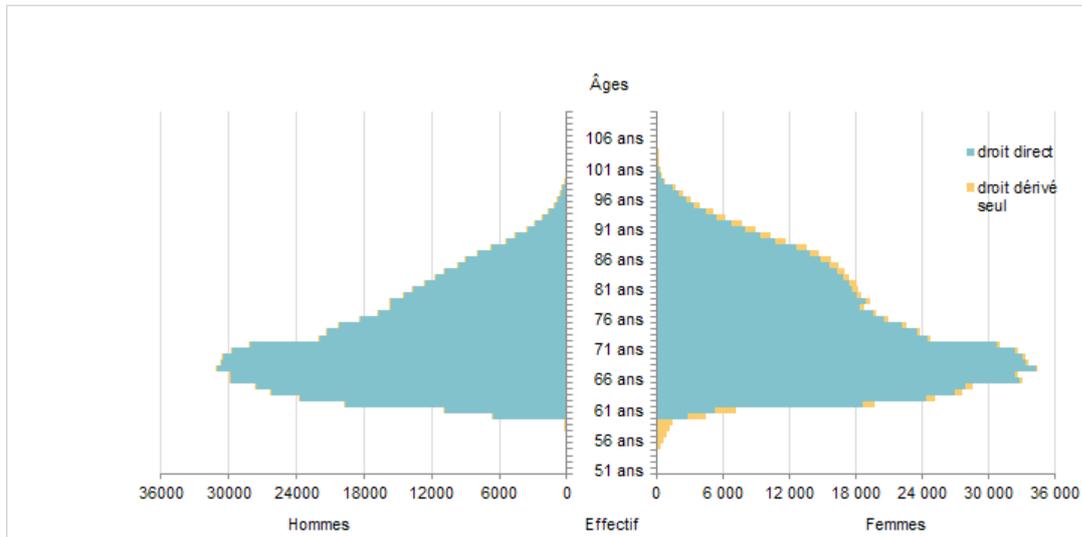
<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

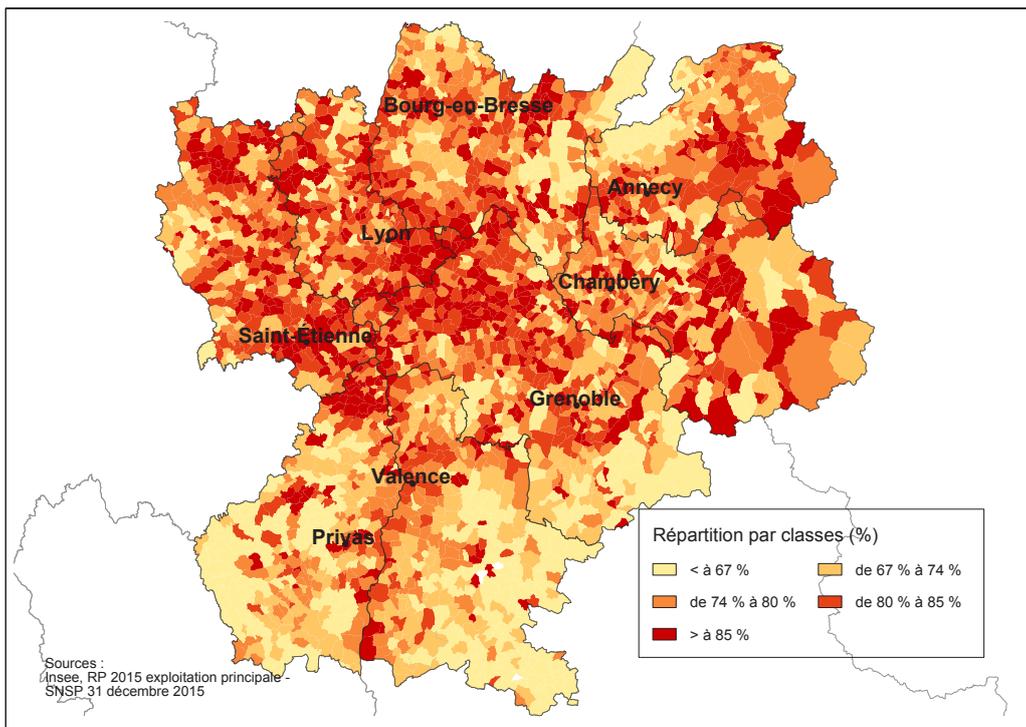
<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Rhône-Alpes



## Prestataires payés par la Carsat Rhône-Alpes

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
01 - Ain	50 392	59 075	109 467
07 - Ardèche	32 053	39 510	71 563
26 - Drôme	45 528	56 615	102 143
38 - Isère	109 009	127 276	236 285
42 - Loire	76 314	97 636	173 950
69 - Rhône	138 855	177 403	316 258
73 - Savoie	39 183	46 541	85 724
74 - Haute-Savoie	58 676	70 353	129 029
<b>Total Carsat Rhône-Alpes</b>	<b>550 010</b>	<b>674 409</b>	<b>1 224 419</b>
<b>Total hors Carsat Rhône-Alpes</b>	<b>93 308</b>	<b>94 402</b>	<b>187 710</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>643 318</b>	<b>768 811</b>	<b>1 412 129</b>

Sources : Cnav, SNSP, Insee  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnnav.fr) et Twitter.

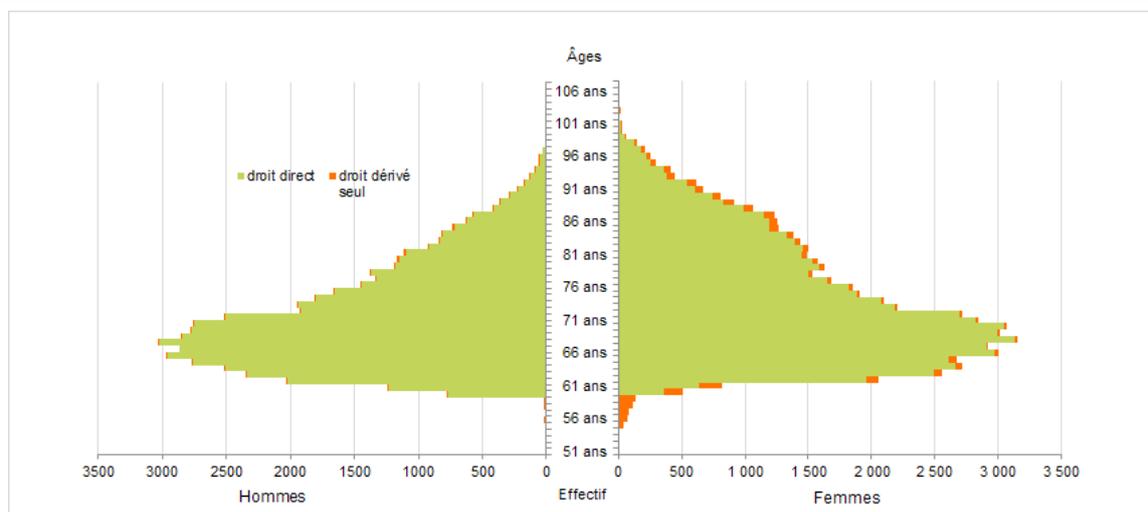


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 968	4 217	7 185
Droits directs (retraites personnelles)	2 799	3 200	5 999
Droits dérivés (retraites de réversion)	169	1 017	1 186
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	112	129	241
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 253	570	1 823
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,9 ans	62,6 ans	62,3 ans
Droits dérivés	75,2 ans	73,3 ans	73,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	32,4%	29,3%	30,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	52 750	62 568	115 318
Retraités percevant un droit direct seul	51 166	45 336	96 502
Retraités percevant un droit dérivé seul	246	2 522	2 768
Retraités percevant les deux à la fois	1 338	14 710	16 048
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	1,9%	1,8%	1,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	12 707	4 845	17 552
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,5 ans	74,4 ans	73,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	827 €	644 €	728 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 179 €	985 €	1 088 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	14,8%	46,2%	31,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

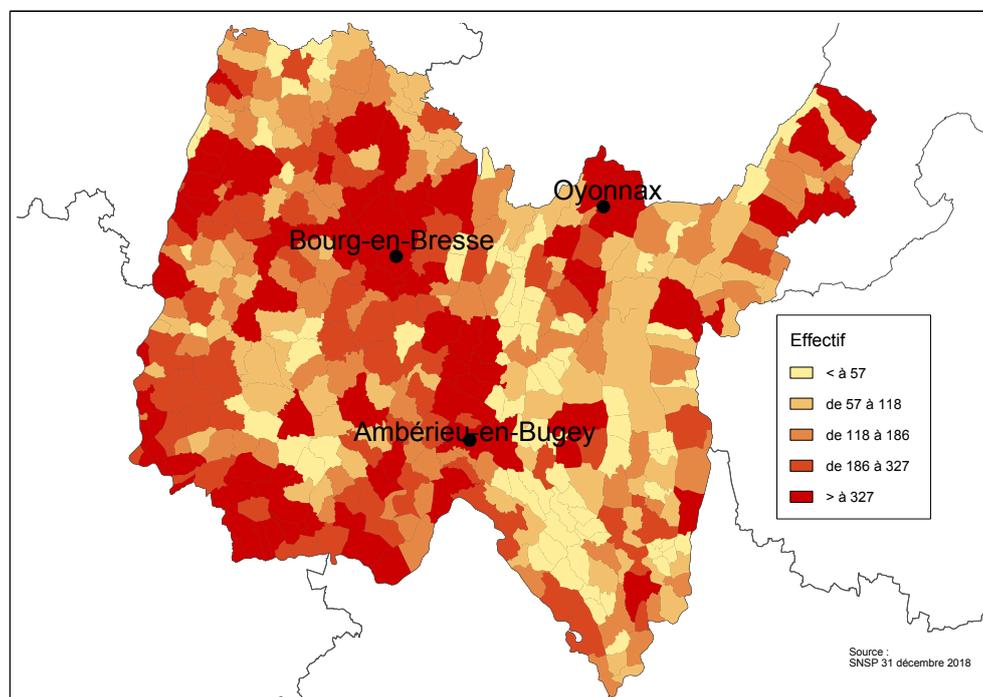
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Bourg-en-Bresse</b>			
Nombre total de retraités	3 784	5 444	9 228
Retraités percevant un droit direct seul	3 649	3 675	7 324
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	252	255
Retraités percevant les deux à la fois	132	1 517	1 649
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,1%	4,4%	5,5%
<b>Oyonnax</b>			
Nombre total de retraités	2 224	2 535	4 759
Retraités percevant un droit direct seul	2 147	1 665	3 812
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	104	109
Retraités percevant les deux à la fois	72	766	838
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,1%	2,8%	4,8%
<b>Ambérieu-en-Bugey</b>			
Nombre total de retraités	1 039	1 425	2 464
Retraités percevant un droit direct seul	1 005	963	1 968
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	69	71
Retraités percevant les deux à la fois	32	393	425
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	2,7%	3,0%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

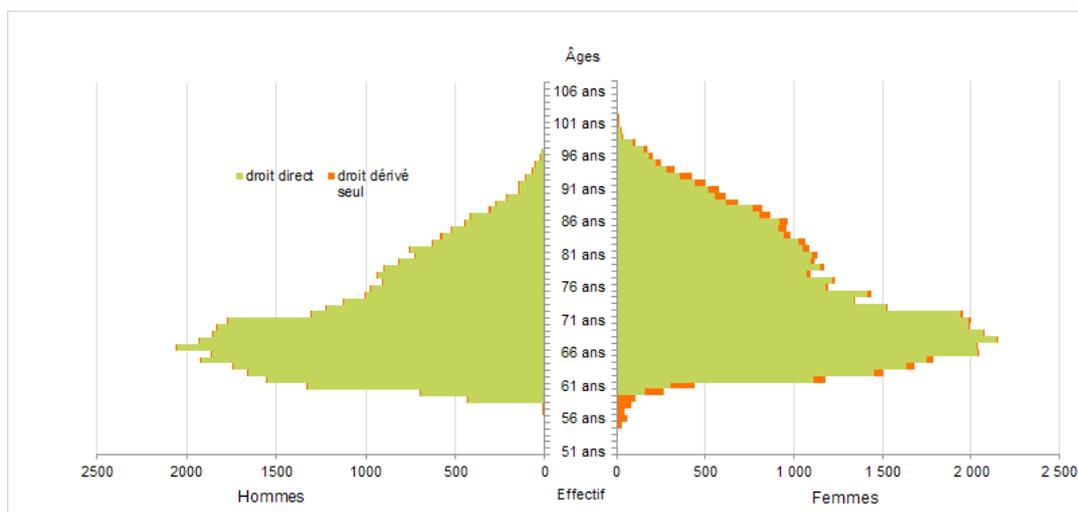


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 920	2 755	4 675
Droits directs (retraites personnelles)	1 769	1 978	3 747
Droits dérivés (retraites de réversion)	151	777	928
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	96	116	212
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	682	267	949
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,1 ans	62,8 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,4 ans	73,5 ans	74,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	33,7%	32,6%	33,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	35 364	43 394	78 758
Retraités percevant un droit direct seul	33 939	30 989	64 928
Retraités percevant un droit dérivé seul	221	1 801	2 022
Retraités percevant les deux à la fois	1 204	10 604	11 808
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,6%	2,8%	2,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 353	2 339	9 692
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,1 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	772 €	610 €	683 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 127 €	951 €	1 046 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,9%	56,1%	40,0%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

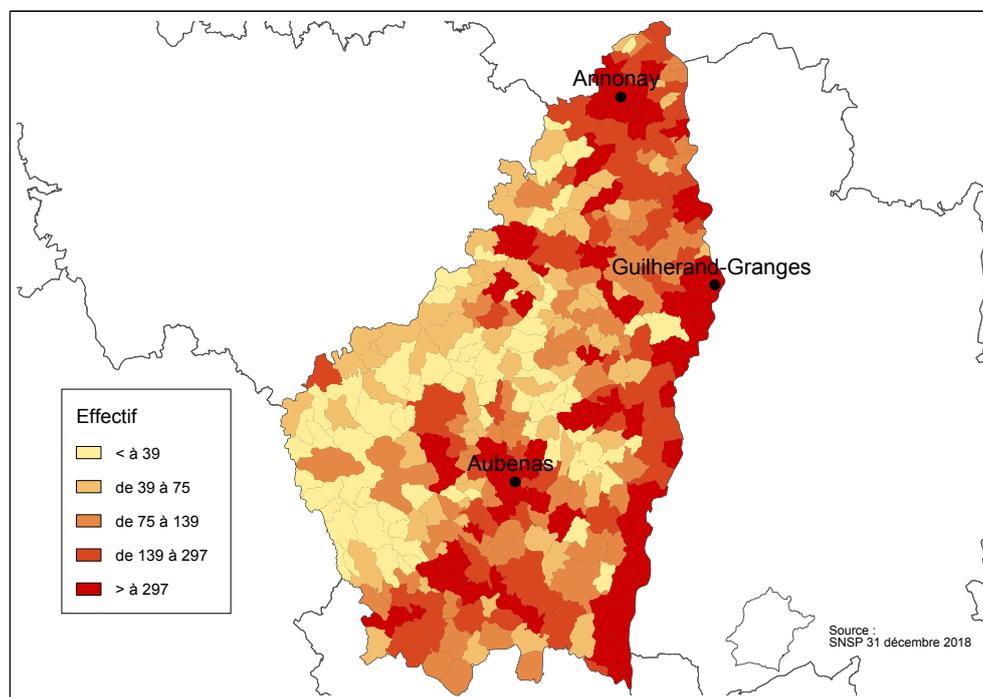
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Annonay</b>			
Nombre total de retraités	1 826	2 478	4 304
Retraités percevant un droit direct seul	1 747	1 576	3 323
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	99	104
Retraités percevant les deux à la fois	74	803	877
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,7%	3,6%	3,7%
<b>Aubenas</b>			
Nombre total de retraités	1 207	1 938	3 145
Retraités percevant un droit direct seul	1 162	1 373	2 535
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	83	87
Retraités percevant les deux à la fois	41	482	523
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,0%	5,2%	5,5%
<b>Guilherand-Granges</b>			
Nombre total de retraités	1 231	1 828	3 059
Retraités percevant un droit direct seul	1 198	1 293	2 491
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	53	53
Retraités percevant les deux à la fois	33	482	515
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	0,5%	1,7%	1,2%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

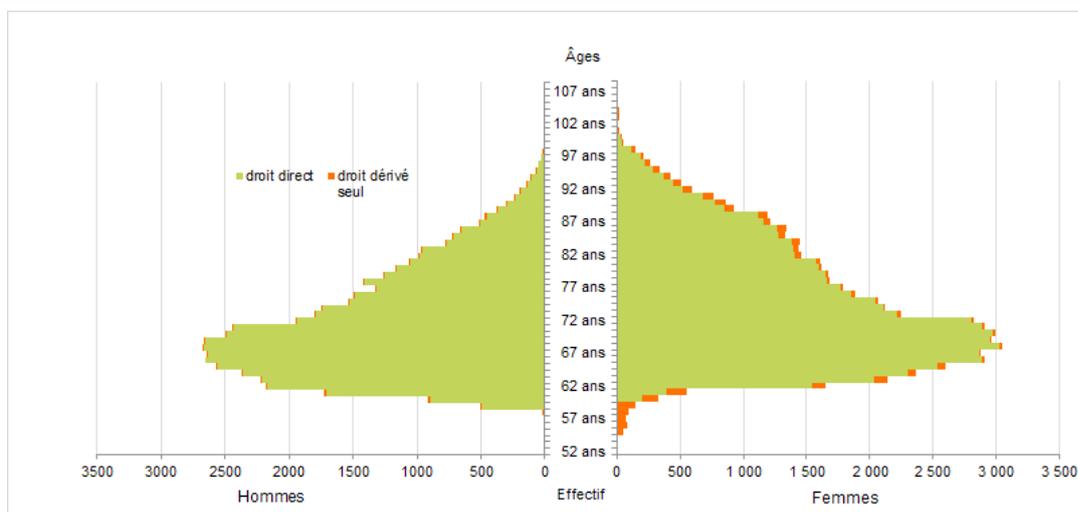


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 634	3 812	6 446
Droits directs (retraites personnelles)	2 421	2 782	5 203
Droits dérivés (retraites de réversion)	213	1 030	1 243
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	142	162	304
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	834	329	1 163
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,2 ans	63,0 ans	62,6 ans
Droits dérivés	75,6 ans	73,3 ans	73,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	34,6%	32,1%	33,3%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	49 398	61 860	111 258
Retraités percevant un droit direct seul	47 626	44 450	92 076
Retraités percevant un droit dérivé seul	290	2 446	2 736
Retraités percevant les deux à la fois	1 482	14 964	16 446
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,1%	2,9%	3,0%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	9 229	3 031	12 260
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	74,9 ans	74,1 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	803 €	629 €	706 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 151 €	966 €	1 065 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	18,4%	52,0%	36,8%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

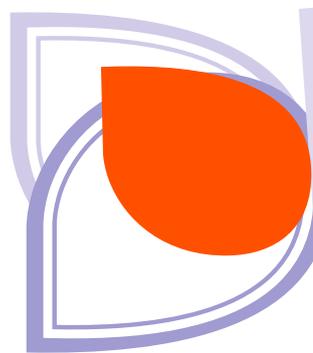
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

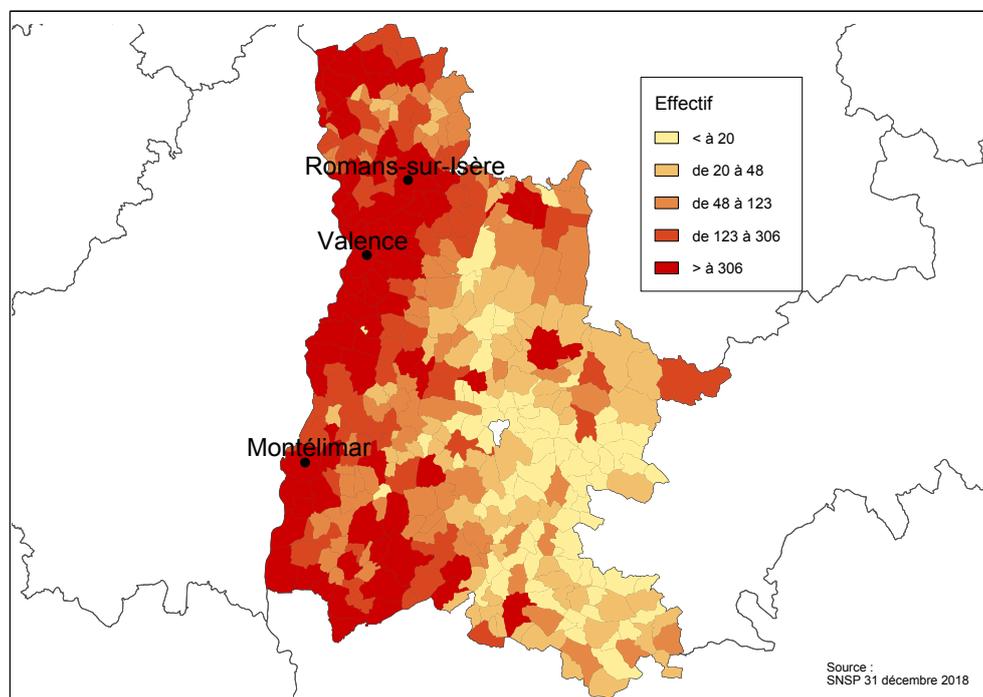
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



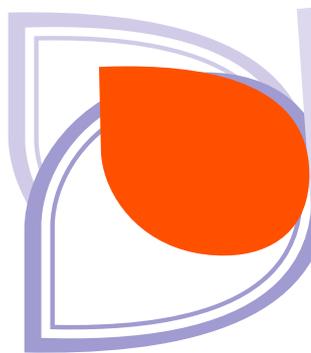
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Valence</b>			
Nombre total de retraités	5 797	8 395	14 192
Retraités percevant un droit direct seul	5 578	5 793	11 371
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	381	399
Retraités percevant les deux à la fois	201	2 221	2 422
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,4%	5,4%	6,3%
<b>Montélimar</b>			
Nombre total de retraités	3 660	5 040	8 700
Retraités percevant un droit direct seul	3 561	3 467	7 028
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	190	198
Retraités percevant les deux à la fois	91	1 383	1 474
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	4,4%	4,7%
<b>Romans-sur-Isère</b>			
Nombre total de retraités	3 361	4 725	8 086
Retraités percevant un droit direct seul	3 232	3 154	6 386
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	200	207
Retraités percevant les deux à la fois	122	1 371	1 493
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,7%	4,4%	4,9%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

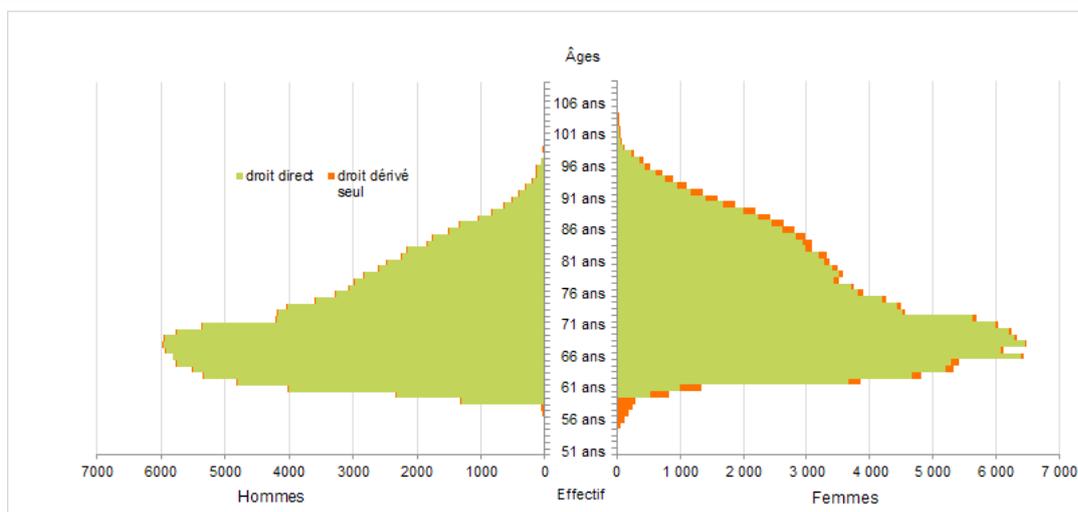


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 991	8 708	14 699
Droits directs (retraites personnelles)	5 668	6 579	12 247
Droits dérivés (retraites de réversion)	323	2 129	2 452
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	233	283	516
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 153	920	3 073
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,1 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,3 ans	73,9 ans	74,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	28,9%	30,1%	29,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	112 245	132 386	244 631
Retraités percevant un droit direct seul	109 312	94 473	203 785
Retraités percevant un droit dérivé seul	324	5 598	5 922
Retraités percevant les deux à la fois	2 609	32 315	34 924
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,6%	2,3%	2,5%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	23 004	7 544	30 548
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,9 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	905 €	664 €	775 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 189 €	997 €	1 106 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	13,0%	46,4%	30,8%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

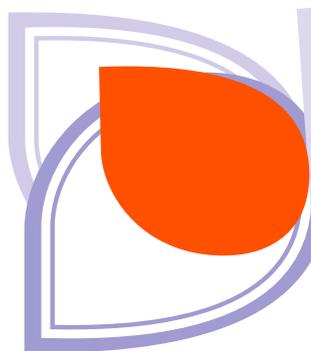
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

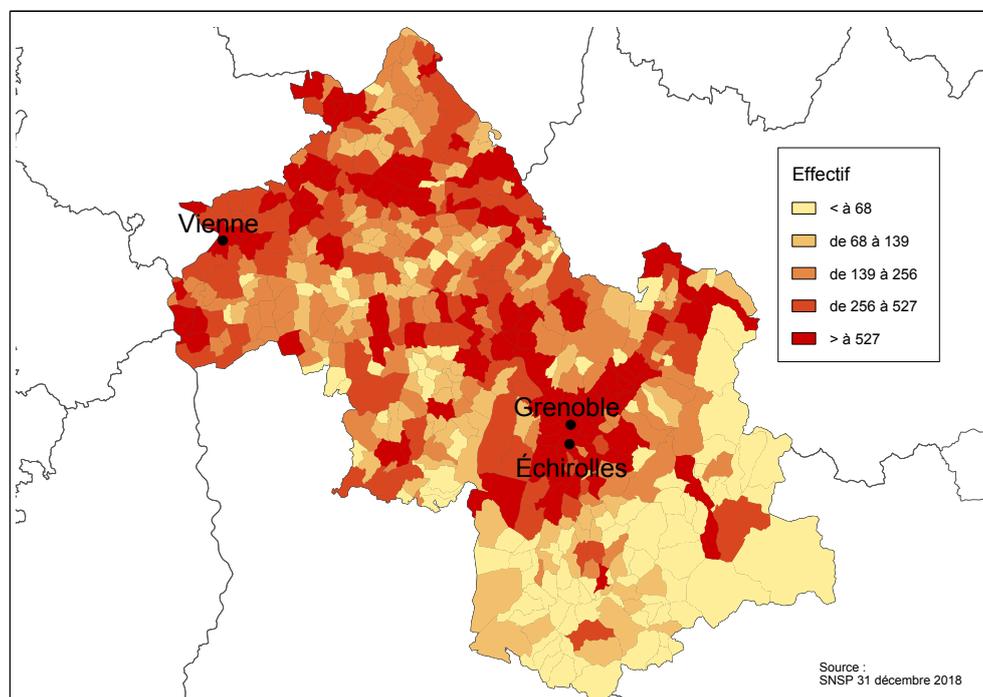
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



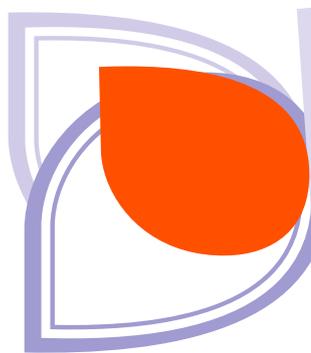
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Grenoble</b>			
Nombre total de retraités	10 508	14 663	25 171
Retraités percevant un droit direct seul	10 250	10 260	20 510
Retraités percevant un droit dérivé seul	13	700	713
Retraités percevant les deux à la fois	245	3 703	3 948
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	8,7%	4,4%	6,2%
<b>Échirolles</b>			
Nombre total de retraités	3 295	4 444	7 739
Retraités percevant un droit direct seul	3 225	2 970	6 195
Retraités percevant un droit dérivé seul	0	214	214
Retraités percevant les deux à la fois	70	1 260	1 330
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,2%	3,8%	4,4%
<b>Vienne</b>			
Nombre total de retraités	2 594	3 482	6 076
Retraités percevant un droit direct seul	2 500	2 324	4 824
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	156	164
Retraités percevant les deux à la fois	86	1 002	1 088
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,1%	4,6%	5,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

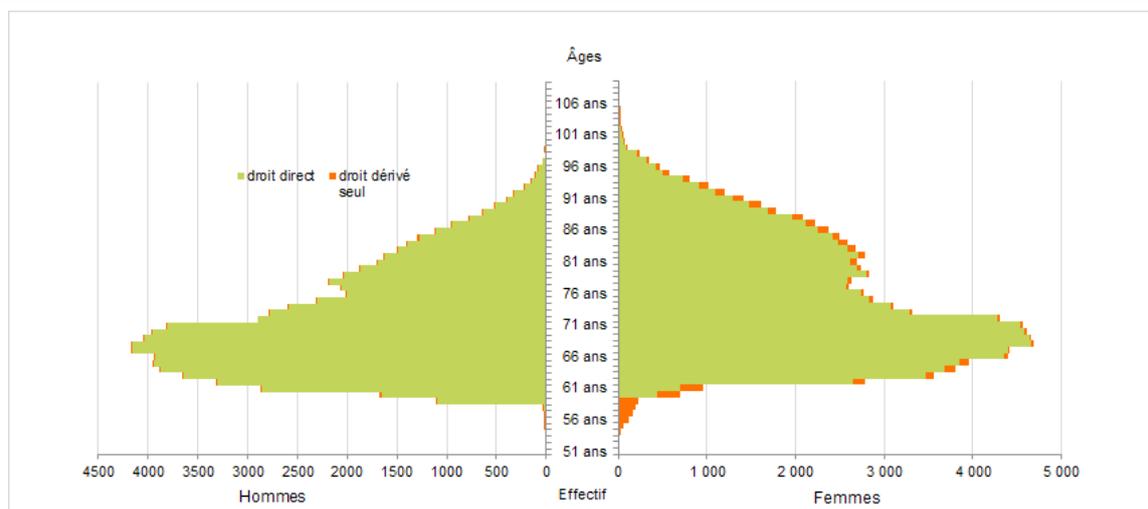


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	4 015	6 128	10 143
Droits directs (retraites personnelles)	3 654	4 352	8 006
Droits dérivés (retraites de réversion)	361	1 776	2 137
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	196	228	424
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 669	644	2 313
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	61,7 ans	62,6 ans	62,2 ans
Droits dérivés	76,8 ans	74,0 ans	74,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	26,2%	26,2%	26,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	78 361	100 728	179 089
Retraités percevant un droit direct seul	75 168	68 622	143 790
Retraités percevant un droit dérivé seul	386	3 919	4 305
Retraités percevant les deux à la fois	2 807	28 187	30 994
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,8%	2,5%	2,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	17 927	5 944	23 871
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	75,4 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	832 €	656 €	733 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 119 €	934 €	1 032 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,6%	55,7%	38,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

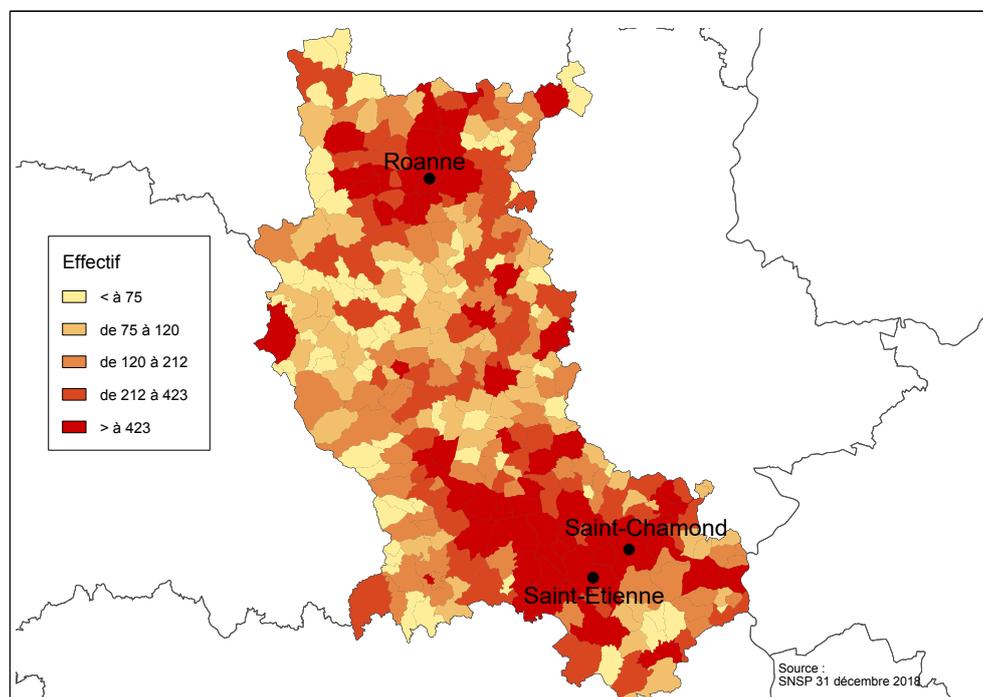
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



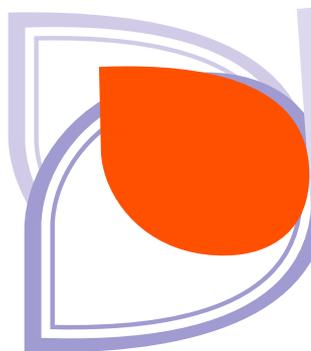
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Saint-Étienne</b>			
Nombre total de retraités	15 778	22 375	38 153
Retraités percevant un droit direct seul	15 201	14 534	29 735
Retraités percevant un droit dérivé seul	45	1 041	1 086
Retraités percevant les deux à la fois	532	6 800	7 332
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,9%	4,4%	5,4%
<b>Roanne</b>			
Nombre total de retraités	3 599	5 931	9 530
Retraités percevant un droit direct seul	3 423	3 791	7 214
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	174	181
Retraités percevant les deux à la fois	169	1 966	2 135
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,1%	3,4%	4,1%
<b>Saint-Chamond</b>			
Nombre total de retraités	3 606	4 828	8 434
Retraités percevant un droit direct seul	3 462	2 987	6 449
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	240	245
Retraités percevant les deux à la fois	139	1 601	1 740
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,9%	3,3%	3,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

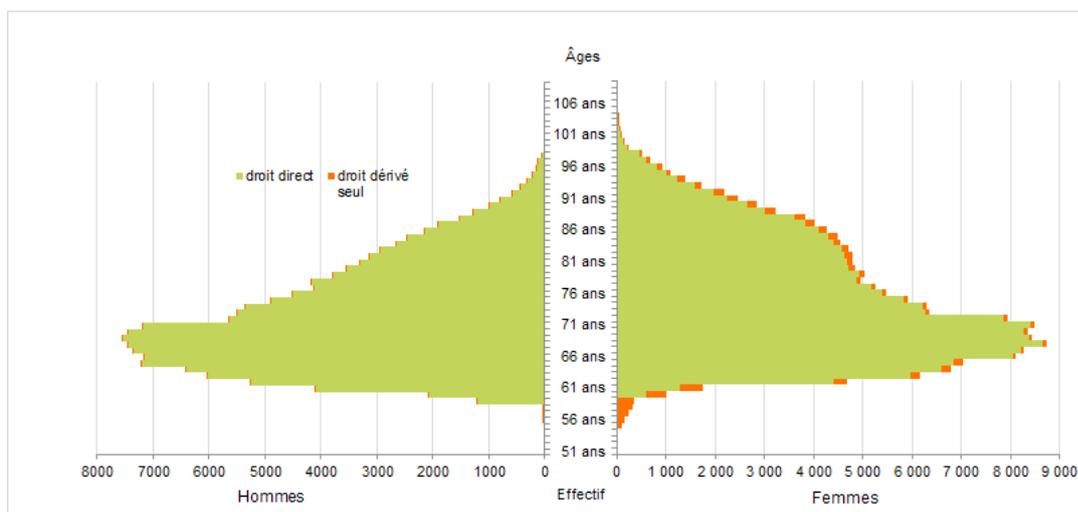


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	7 362	11 479	18 841
Droits directs (retraites personnelles)	6 998	8 617	15 615
Droits dérivés (retraites de réversion)	364	2 862	3 226
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	437	521	958
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 111	1 223	3 334
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,5 ans	62,9 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,5 ans	74,9 ans	75,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	30,1%	28,9%	29,4%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	143 260	184 262	327 522
Retraités percevant un droit direct seul	139 675	132 272	271 947
Retraités percevant un droit dérivé seul	413	7 093	7 506
Retraités percevant les deux à la fois	3 172	44 897	48 069
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	4,0%	2,9%	3,4%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	22 834	10 090	32 924
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,7 ans	75,5 ans	74,7 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	920 €	708 €	801 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 200 €	1 043 €	1 126 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	13,6%	40,9%	28,7%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

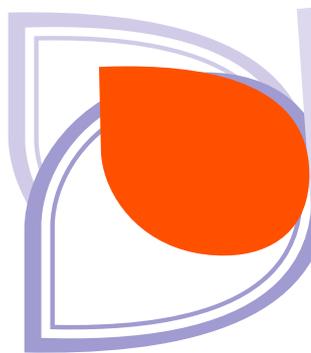
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

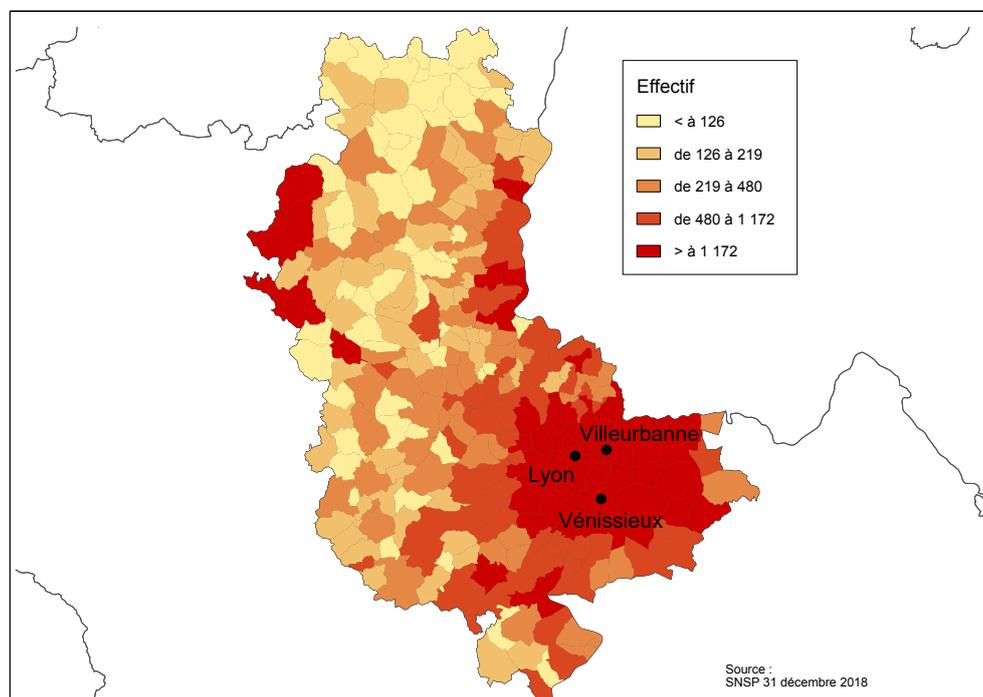
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



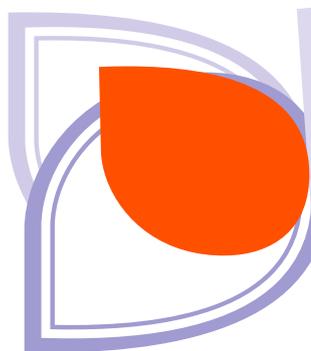
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Lyon</b>			
Nombre total de retraités	31 913	45 061	76 974
Retraités percevant un droit direct seul	31 271	32 883	64 154
Retraités percevant un droit dérivé seul	60	1 890	1 950
Retraités percevant les deux à la fois	582	10 288	10 870
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,5%	4,1%	5,1%
<b>Villeurbanne</b>			
Nombre total de retraités	9 843	13 696	23 539
Retraités percevant un droit direct seul	9 541	9 412	18 953
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	512	535
Retraités percevant les deux à la fois	279	3 772	4 051
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,5%	4,3%	5,6%
<b>Vénissieux</b>			
Nombre total de retraités	4 803	5 799	10 602
Retraités percevant un droit direct seul	4 676	3 662	8 338
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	349	356
Retraités percevant les deux à la fois	120	1 788	1 908
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	10,1%	5,5%	7,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

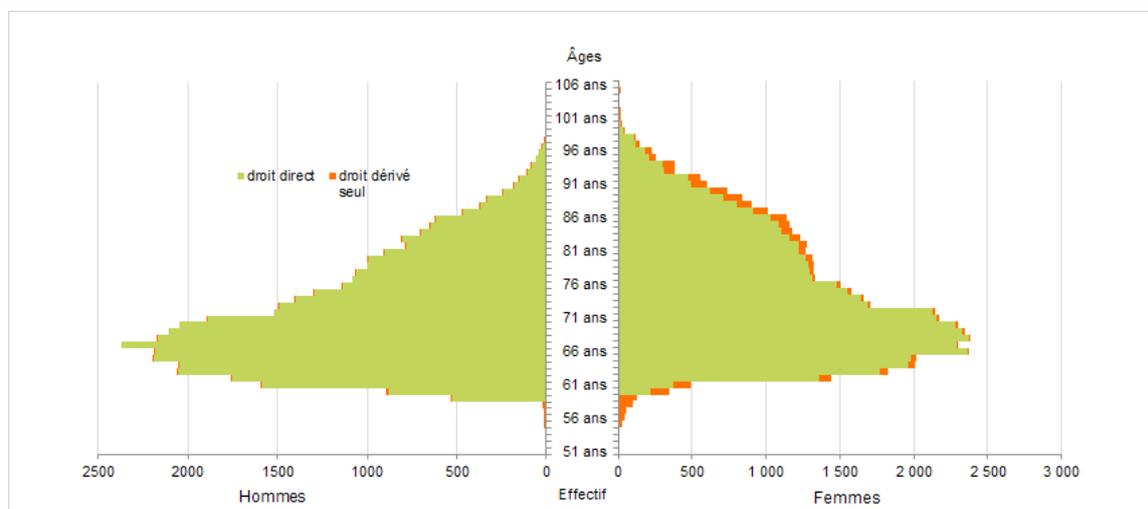


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 242	3 324	5 566
Droits directs (retraites personnelles)	2 143	2 455	4 598
Droits dérivés (retraites de réversion)	99	869	968
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	78	104	182
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	889	343	1 232
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,0 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	74,8 ans	74,3 ans	74,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	36,3%	33,6%	34,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	41 439	49 749	91 188
Retraités percevant un droit direct seul	40 466	34 960	75 426
Retraités percevant un droit dérivé seul	109	2 534	2 643
Retraités percevant les deux à la fois	864	12 255	13 119
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,0%	2,1%	2,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	8 847	2 644	11 491
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	75,0 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	830 €	624 €	718 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 185 €	987 €	1 100 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	15,5%	49,8%	33,8%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

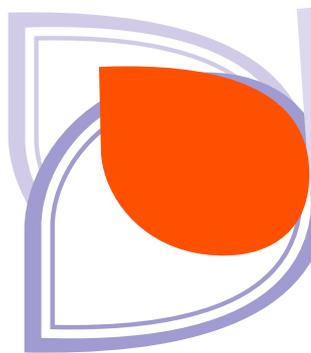
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

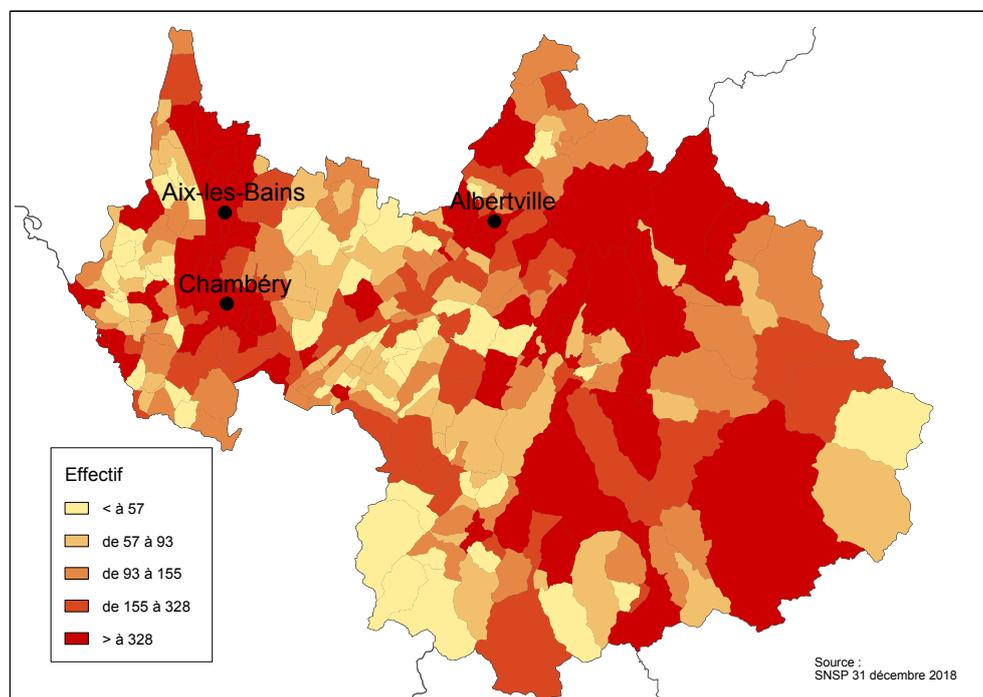
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



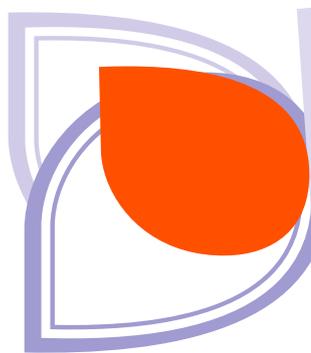
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Chambéry</b>			
Nombre total de retraités	4 708	6 657	11 365
Retraités percevant un droit direct seul	4 568	4 586	9 154
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	321	329
Retraités percevant les deux à la fois	132	1 750	1 882
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,6%	4,9%	6,0%
<b>Aix-les-Bains</b>			
Nombre total de retraités	3 333	4 844	8 177
Retraités percevant un droit direct seul	3 233	3 328	6 561
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	189	197
Retraités percevant les deux à la fois	92	1 327	1 419
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,5%	2,5%	2,5%
<b>Albertville</b>			
Nombre total de retraités	1 844	2 583	4 427
Retraités percevant un droit direct seul	1 794	1 611	3 405
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	157	160
Retraités percevant les deux à la fois	47	815	862
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,4%	3,4%	3,8%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

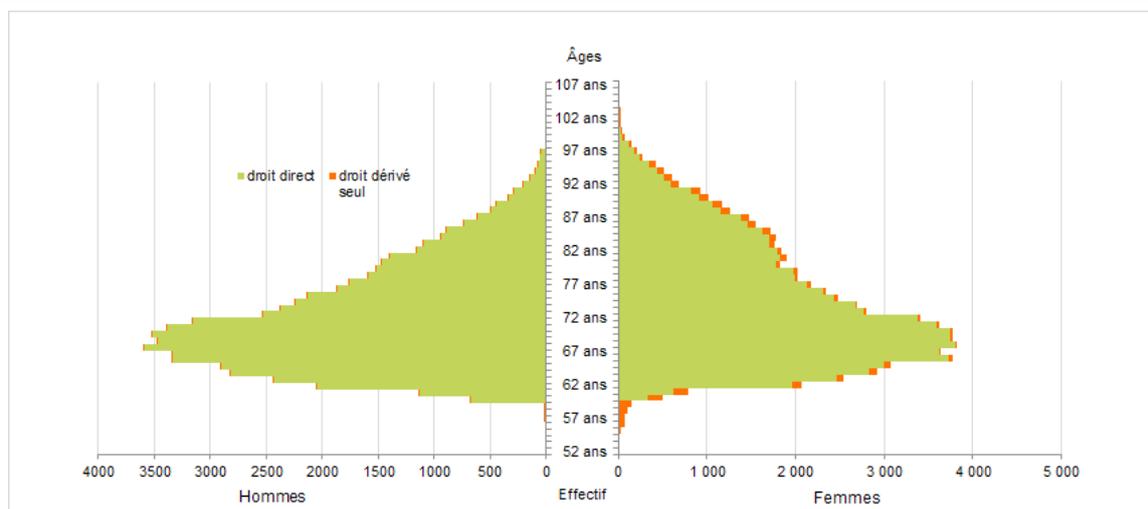


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	3 431	5 033	8 464
Droits directs (retraites personnelles)	3 293	3 883	7 176
Droits dérivés (retraites de réversion)	138	1 150	1 288
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	127	126	253
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 160	596	1 756
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,4 ans	62,9 ans	62,7 ans
Droits dérivés	74,2 ans	73,6 ans	73,7 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	43,8%	37,2%	40,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	62 425	75 930	138 355
Retraités percevant un droit direct seul	61 112	55 829	116 941
Retraités percevant un droit dérivé seul	145	3 049	3 194
Retraités percevant les deux à la fois	1 168	17 052	18 220
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,0%	1,7%	1,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	11 754	4 505	16 259
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	72,9 ans	74,8 ans	73,9 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	811 €	634 €	714 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 203 €	1 001 €	1 107 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,0%	44,8%	32,0%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

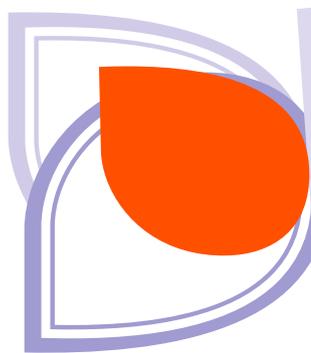
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

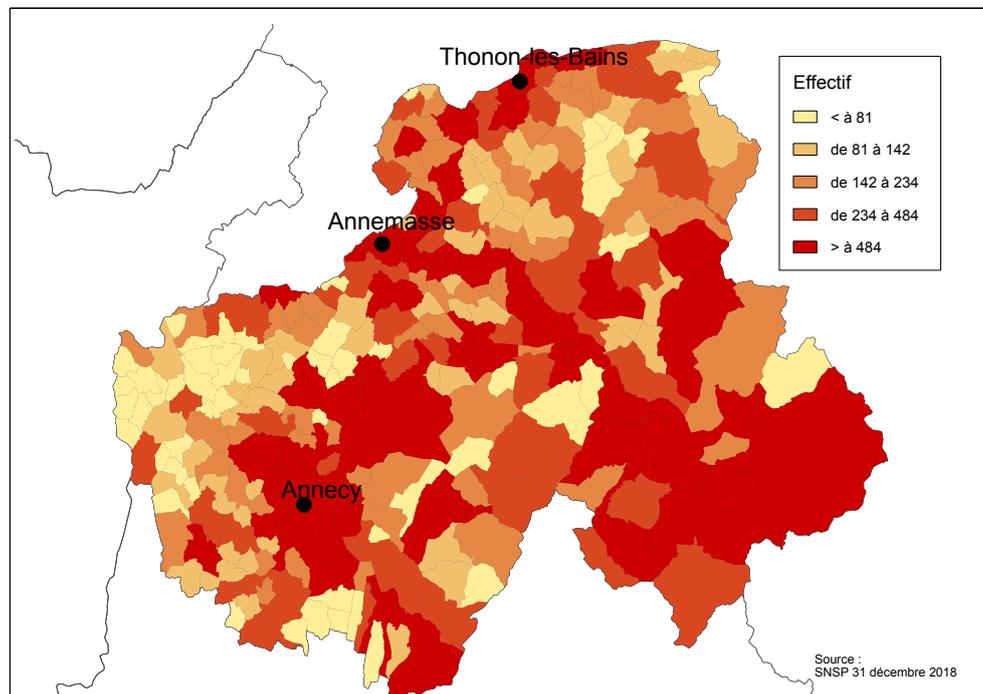
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Annecy</b>			
Nombre total de retraités	10 914	15 286	26 200
Retraités percevant un droit direct seul	10 688	11 068	21 756
Retraités percevant un droit dérivé seul	17	496	513
Retraités percevant les deux à la fois	209	3 722	3 931
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,0%	2,1%	2,5%
<b>Thonon-les-Bains</b>			
Nombre total de retraités	3 003	4 295	7 298
Retraités percevant un droit direct seul	2 914	2 974	5 888
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	190	198
Retraités percevant les deux à la fois	81	1 131	1 212
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,7%	2,6%	3,1%
<b>Annemasse</b>			
Nombre total de retraités	2 031	2 888	4 919
Retraités percevant un droit direct seul	1 981	2 017	3 998
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	153	157
Retraités percevant les deux à la fois	46	718	764
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,6%	4,7%	5,9%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.